



Conseil économique et social

Distr. générale
8 décembre 2014
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par le Forum pour les ONG féminines du Kirghizistan, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'est pas revue par les services d'édition.



Déclaration

Droits des femmes au Kirghizistan

De nombreuses avancées relatives aux droits de la femme ont été accomplies dans le cadre des plans d'action nationaux pour l'égalité entre les sexes et du Programme d'action de Beijing, qui a joué un rôle décisif au Kirghizistan. Bien souvent, les États et les donateurs ont élaboré des stratégies et des politiques intéressantes, mais ne disposent pas de moyens de mise en œuvre.

Le contexte politique et juridique définissant l'égalité entre les sexes au Kirghizistan est façonné par de nombreux facteurs, à la fois positifs et négatifs : la perte des avancées de l'époque socialiste, un taux accru de privatisations, l'introduction de mesures temporaires spéciales visant à augmenter la participation des femmes au Parlement, une tentative presque réussie de créer un mécanisme d'État spécial pour l'égalité entre les sexes, l'adoption d'un nombre non négligeable de nouvelles lois internes et internationales visant à protéger les droits de la femme. Le patriarcat qui empêche les progrès et le fondamentalisme en pleine croissance ont, ces dernières années, aggravé ce contexte défavorable à tous les niveaux.

Les femmes ont non seulement besoin de changement dans les politiques mais également de moyens efficaces de mise en œuvre. La problématique hommes-femmes n'a pas pu être intégrée aux sphères économiques et financières.

Les principales préoccupations des femmes incluent leur participation à la prise de décisions politiques, leur marginalisation économique et le nombre croissant de violences à leur égard. Le Kirghizistan n'a pas atteint le quota de trente pour cent de femmes au Parlement et ses organes locaux de prise de décisions se composent aujourd'hui d'un plus petit nombre de femmes.

Leurs pertes sur le plan économique ont conduit à une énorme migration des femmes rurales qui, à l'étranger, ont été exposées à la discrimination pour diverses raisons.

La santé et les droits en matière de sexualité et de procréation demeurent l'un des sujets de préoccupation. Malgré la reconnaissance politique de l'importance que la République kirghize doit accorder à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation, les politiques en la matière et l'accès aux services y relatifs sont si limités que la situation a créé un état d'alarme.

Le manque de cohérence entre les politiques et le financement de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation représentent un défi depuis quelques dizaines d'années. Le Gouvernement et le Parlement national doivent planifier et prévoir des moyens de mise en œuvre et des systèmes financiers permettant d'assurer le plein respect de l'intégrité de la personne, prendre des mesures afin de garantir les conditions nécessaires aux femmes pour qu'elles puissent exercer leurs droits liés à la procréation et éliminer les lois et pratiques coercitives. Il est indéniable que la législation en vigueur ne répond pas pleinement aux besoins des femmes et des filles. De nombreux services de santé sont indisponibles ou hors de prix, notamment les services de planification familiale et les informations y relatives, en particulier les soins obstétricaux d'urgence et les soins aux mères. Le groupe le plus vulnérable est celui des femmes rurales pauvres.

Promouvoir des soins de santé et des droits en matière de sexualité et de procréation pour tous est fondamental. Toutefois, les groupes marginalisés peuvent difficilement avoir accès à ces droits et services. L'accès aux informations et aux services permettant d'assurer une maternité sans risques aux femmes rurales et à d'autres groupes marginalisés, notamment les femmes handicapées, ainsi que leur accès à d'autres services de santé et leurs droits en matière de sexualité et de procréation, ne sont pas suffisants. Les prestataires de services en matière de santé et de procréation dans les zones rurales ne sont pas suffisamment appuyés et motivés à travailler sur les plans financiers, professionnels et structurels, et nombre d'entre eux n'ont pas les compétences et connaissances nécessaires, ni ne disposent de l'équipement médical approprié.

Le taux de mortalité maternelle demeure élevé depuis quelques dizaines d'années. Il était de 49 en 2012, selon le Comité national des statistiques, chiffre supérieur à celui de l'année 2000, évalué à 45,5. Les données relatives à la mortalité maternelle sont ventilées par lieu de résidence (rurale ou urbaine) et indiquent que les femmes vivant dans les zones rurales (56,4) sont plus touchées par la mortalité maternelle que celles vivant en zone urbaine (35,3). Les décès maternels sont notamment causés par des œdèmes, la protéinurie et des troubles de l'hypertension durant la grossesse, l'accouchement et la période postnatale. Les principaux obstacles à une grossesse sans complication sont notamment l'accès à des services de santé de qualité, en particulier pour les femmes vivant dans des zones rurales reculées. Les données de ces dernières années dénotent une stagnation, une absence d'avancées et un recul dans les progrès accomplis pour améliorer la santé maternelle et réduire la mortalité maternelle en République kirghize. Le manque d'argent pour payer les traitements, la distance séparant l'établissement de soins de l'habitation et l'absence de moyens de transport adéquats constituent également d'importantes barrières à l'accès des femmes enceintes aux services de santé.

À cela s'ajoutent le mauvais état de santé général des femmes, la mauvaise alimentation et l'anémie chez les femmes enceintes, les grossesses précoces et l'espacement inapproprié des naissances. En outre, la pauvreté et le manque de personnel de santé compétent entravent l'accès des femmes aux soins de santé.

Les jeunes du Kirghizistan ont difficilement accès aux services et aux informations relatives à la santé procréative, et aux services adaptés aux jeunes, notamment aux traitements contre les maladies sexuellement transmissibles et les morbidités procréatives, en raison d'un manque de politiques relatives aux services de santé procréative et sexuelle destinés aux adolescents et aux jeunes.

La faible sensibilisation des adolescents et des jeunes au Kirghizistan aux questions de santé et de droits en matière de sexualité et de procréation les rend plus vulnérables, favorise l'augmentation du nombre de personnes atteintes d'une maladie sexuellement transmissible ou du VIH, accroît le nombre de grossesses non désirées et d'avortements, fait progresser les violences sexistes et fait obstacle à l'éducation des filles, ce qui est à l'origine d'un chômage et d'une pauvreté accrus.

Nous appelons à une augmentation des fonds alloués par l'État pour la santé, à un investissement, tant qualitatif que quantitatif, dans des services de santé abordables et au renforcement des capacités en professionnels de la santé.

Nous appelons également à améliorer les réglementations, les normes et les protocoles en vue d'assurer de meilleures prestations de soins obstétricaux

d'urgence, à encourager l'application des règles et pratiques permettant d'éliminer la discrimination à l'égard des femmes, à promouvoir l'accès des filles à l'éducation, à améliorer l'accès à l'information et aux services de santé procréative et sexuelle, à encourager la participation et la prise de responsabilités des hommes concernant leur comportement sexuel et reproductif et, enfin, à assurer le plein respect de l'intégrité des personnes, sans distinction de sexe, d'âge, d'orientation sexuelle, de religion et de nationalité.

Nous exigeons que soient fournis des moyens de contraception et d'autres services de santé procréative et sexuelle, financés par l'État à travers des mécanismes d'assurance maladie obligatoire, aux femmes, en particulier les plus vulnérables et les plus exposées au décès maternel, notamment les femmes pauvres, les personnes de moins de 18 ans et les handicapés, ainsi que les femmes souffrant de complications qui affectent la grossesse et l'accouchement.

Nous désirons en outre l'amélioration des infrastructures existantes de soins de mauvaise qualité dans certaines régions. Il est grand temps de limiter et de lutter contre l'influence de plus en plus négative des groupes religieux et des partis politiques conservateurs, qui cherchent à entraver l'accès aux services de santé procréative et sexuelle.

Nous demandons :

- L'émancipation politique des femmes et l'application intégrale de mesures temporaires spéciales à tous les niveaux des organes directeurs, mesures qui comprennent la mise en place d'un quota de trente pour cent de femmes dans tous les organes directeurs et élus localement;
- Leur émancipation économique grâce à la mise en œuvre d'un programme spécial national visant à soutenir l'esprit d'entreprise chez les femmes, en particulier dans les zones rurales;
- La garantie d'un emploi décent pour les femmes, qui devrait constituer l'une des priorités de développement.

Nous estimons que ces changements de politiques doivent 1) être accompagnés de moyens de mise en œuvre assurés par l'État, notamment sur le plan financier, 2) inclure une comptabilité axée sur les résultats adoptée par tous les acteurs impliqués dans leur élaboration et 3) se fonder sur les besoins locaux des femmes.

Les leçons tirées de la mise en œuvre, depuis 20 ans, du Programme d'action de Beijing démontrent que seules des actions cohérentes menées collectivement peuvent permettre d'améliorer les conditions de vie des femmes.